

31 mars-4 avril 2009 : Rencontre des apprenants à Edimbourg

Prises de conscience

Un premier pas pour la reconnaissance de la place des apprenants dans les politiques de formation a été le colloque organisé du 31 mars au 4 avril 2009 à Edimbourg par l'organisme Scotland's Learning Partnership et le gouvernement écossais en coopération avec l'Institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) et en partenariat avec divers organismes de formation continue (agences des Nations unies, ONG, organisations de la société civile, syndicats, organismes d'entreprises et organismes privés de formation).

Plus de 80 délégués du monde entier se sont réunis à l'occasion de cette rencontre intitulée *Un temps pour l'apprentissage : préparer le chemin pour Confintea VI - La voix des apprenants adultes*. L'idée de base de la rencontre était que « les apprenants adultes doivent être traités comme des êtres autonomes et responsables, non pas comme des consommateurs passifs » et que « les apprenants sont incités à être des participants actifs à tous les programmes, dès le stade de la planification ».

Apprenants, opérateurs de formation et décideurs politiques ont ainsi débattu ensemble de la manière dont, dans leur région respective, la voix des apprenants est prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'éducation. Ils ont aussi préparé des pistes pour qu'elle le soit davantage. Ensemble, ils ont rédigé une Charte Internationale des Apprenants Adultes (voir pp. 36-40) qui a été présentée à Confintea VI pour y faire reconnaître les droits des apprenants et dont un des points forts est la création d'un réseau mondial d'apprenants adultes, de forums nationaux d'apprenants et de groupes d'apprenants locaux et régionaux.





Des apprenants adultes originaires de 25 pays participaient à la rencontre, dont des apprenants en alphabétisation belges et français. Si les apprenants étaient bien majoritaires, les apprenants en alphabétisation étaient eux largement minoritaires puisque se retrouvaient là des apprenants de tous types de formation, de l'alphabétisation aux formations de haut niveau, y compris de niveau universitaire. La Charte élaborée à Edimbourg est le fruit d'un consensus. Des points amenés par les apprenants de Lire et Ecrire n'y ont pas trouvé écho, même si cette Charte est pour eux un document important qui, pour la première fois, donne une dimension politique et internationale aux revendications des apprenants adultes.

Pour les apprenants belges et français qui y ont participé, ce forum a été une occasion de prendre conscience de leurs droits et de la force que donne un regroupement de personnes qui parlent d'une même voix pour se faire reconnaître comme acteurs-partenaires dans l'élaboration des politiques de formation et leur mise en œuvre. En même temps, ils ont pris conscience que leurs enjeux propres – faire reconnaître leur droit à la formation de base – n'étaient pas nécessairement les mêmes que ceux d'autres apprenants adultes.

Sylvie-Anne GOFFINET
Lire et Ecrire Communauté française



Des apprenants préparent et participent à la rencontre

Contexte et point de départ

Lorsque Lire et Ecrire Communauté française a parlé d'une rencontre internationale à Edimbourg pour écrire une Charte Internationale des Apprenants qui reprendrait les conditions à réunir pour une formation en alphabétisation accessible à tous, librement consentie, selon le rythme et les motivations de chacun, les membres de l'association *L'illettrisme Osons en Parler*⁹ se sont montrés très intéressés pour participer activement à cette rencontre.

Depuis le colloque de juin 2007 *L'illettrisme on en parle nous-mêmes*¹⁰, ils pensaient à la mise en place d'un réseau d'apprenants en Belgique francophone, et cette participation à une Charte Internationale des Apprenants sonnait comme un élément concret sur lequel s'appuyer pour la construction d'un tel réseau.

Préparation de la rencontre d'Edimbourg

Il était difficile pour les apprenants de se représenter comment allait se dérouler la rencontre. Face à cette incertitude, il était important de se trouver un objet concret de travail comme en a l'habitude cette petite association. Il y avait pour cela un point de départ : un message du Scotland's Learning Partnership, organisme écossais à l'initiative du projet, qui proposait à chaque association de venir avec quelque chose pour se présenter.

Les membres de *L'illettrisme Osons en Parler* se sont mis d'accord pour préparer un diaporama qui soutiendrait une présentation orale de leur association, ses valeurs, ses objectifs et ses actions. Les deux représentants de l'association emporteraient également dans leur valise quelques exemplaires de la bande dessinée *Les rebelles de l'illettrisme*¹¹ et du CD *De la brume à la plume*¹², deux réalisations de l'association. Ils ont parallèlement réfléchi à diverses idées et propositions à porter à Edimbourg pour la rédaction de la Charte Internationale des Apprenants. Et puis, ils ont rencontré les apprenants de Namur qui devaient participer également à la rencontre pour une présentation cohérente de leurs associations respectives.

9. L'association 'L'illettrisme Osons en Parler' est composée d'adultes en difficulté avec la lecture et l'écriture, pour la plupart en formation à Lire et Ecrire Verviers. Depuis maintenant plus de 6 ans, ils se mobilisent et agissent pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes liés à l'illettrisme.

10. Voir : « *L'illettrisme on en parle nous-mêmes* », un colloque d'apprenants qui a notamment permis de dire qui on est et d'où on vient (article collectif), in *Le journal de l'alpha*, n°166, novembre 2008, pp. 56-65.

11. Voir présentation dans *Le Journal de l'alpha*, n°155, novembre 2006, p. 69.

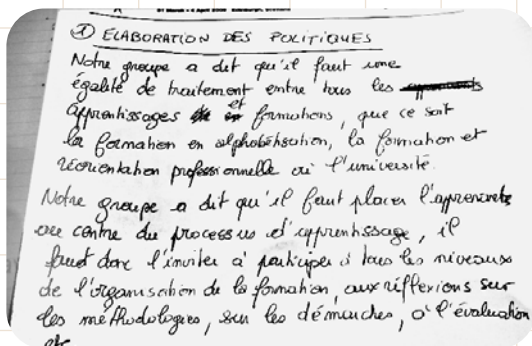
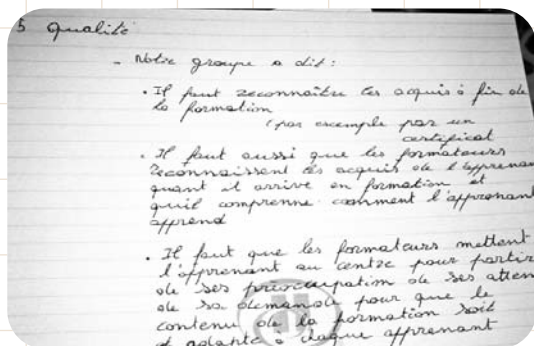
12. Voir : Pascale HILHORST, *De la Brume à la Plume... Chronique d'une parole sans détour*, in *Journal de l'alpha*, n°167-168, février-avril 2009, pp. 103-109.

Sur place à Edimbourg

En arrivant à l'Hôtel Hilton d'Edimbourg, les apprenants ont été fortement impressionnés par l'ambiance luxueuse éloignée de leur réalité. Ils se sont sentis respectés et pris en compte en voyant les moyens dépensés pour cette rencontre dédiée à la voix des apprenants.

Une farde avec le programme précis leur a permis de se faire rapidement une idée sur la manière dont allait se dérouler la semaine de rencontre. Ne voyant dans le planning aucun moment prévu pour présenter les documents qu'ils avaient amenés (le diaporama de *L'illettrisme Osons en Parler*, les capsules vidéo¹³ des apprenants de Lire et Ecrire Namur, le *Manifeste pour une alphabétisation émancipatrice*¹⁴ réalisé dans le cadre d'un partenariat européen), les apprenants ont commencé à s'inquiéter car il n'était pas possible pour eux d'envisager de quitter la rencontre sans s'être fait entendre ; ils se sentaient mandatés par leurs collègues restés en Belgique.

Cette situation a été très formatrice pour mettre en place une stratégie. La première chose a été de repérer les personnes responsables de l'organisation et, sur base des courriers envoyés par mail, de les interpeler sur la place réservée à leur présentation. Soutenus par



13. Voir : Geneviève GODENNE, *Y'a pas d'âge... : la télévision, pour (se) dire, (se) lire et (s')écrire*, in *Journal de l'alpha*, n°167-168, février-avril 2009, pp. 110-113.

14. Voir : **Liberté d'apprendre... apprendre pour la liberté. Manifeste pour une alphabétisation émancipatrice** (article collectif), in *Journal de l'alpha*, n°170, septembre 2009, pp. 7-13.



leurs accompagnants, les apprenants ont finalement décroché un temps lors de la dernière journée de rencontre pour présenter leurs associations, ce qu'ils y faisaient et pourquoi ils avaient fait le voyage jusqu'à Edimbourg.

Au cours de la semaine, les apprenants ont rencontré Winifred, ancienne apprenante actuellement responsable du Scotland's Learner Partnership. En entendant son témoignage, ils ont été encouragés à penser qu'un réseau d'apprenants était possible en Belgique. Lors de la visite de centres de formation situés autour d'Edimbourg, ils ont également été impressionnés par le niveau de participation des apprenants écossais et par les retombées de la formation dans leur vie. De nouvelles idées leur ont été apportées comme celle des *ambassadeurs* : un statut donné à des apprenants qui s'investissent dans la sensibilisation, une manière aussi de reconnaître leur expertise quant à leur connaissance des différents paramètres de la situation d'illettrisme.

Tout au long de la rencontre, les moments de visites, les repas, les temps informels ont été investis pour communiquer avec des personnes ressources, avec des apprenants d'autres pays via les traductrices, pour continuer de réfléchir et être plus efficace lors de la séance de travail qui suivait.

Cette semaine aura été très formatrice pour les apprenants en termes de pratique de la négociation, de prise de conscience des stratégies de communication. En termes de vigilance aussi puisque les apprenants ont progressivement développé la leur pour s'assurer que leur voix serait correctement comprise et leurs idées fidèlement retransmises pour la rédaction finale de la Charte.

De retour en Belgique, les apprenants ont lu régulièrement les bulletins d'information sur Confintea VI et ont commencé à préparer leur participation à cette grande conférence de l'Unesco, véritable enjeu pour faire passer la Charte des Apprenants rédigée en Ecosse.

Pascale HILHORST
Formatrice à Lire et Ecrire Verviers

Ma participation à la rencontre des apprenants à Edimbourg

J'ai eu envie de partir en Ecosse pour rencontrer des apprenants comme nous, avoir avec eux des échanges. J'étais le seul apprenant pour représenter la *Chaine des Savoirs*¹⁵.

J'ai participé à des tables rondes avec des apprenants de différents pays. Cela m'a permis de faire la connaissance de personnes venues de Belgique et que j'allais de nouveau rencontrer au Brésil.



Cela m'a permis de mieux connaître ce qu'il y avait en moi. Les tables rondes étaient un lieu d'expression et j'étais seul, je devais donc me débrouiller, aller au-devant des personnes, m'impliquer pour oser dire, oser participer, oser questionner... J'ai pris conscience que je pouvais prendre des initiatives, prendre sur moi pour aller parler à d'autres personnes, aller au-devant des autres.

Le moment où j'ai pris la parole pour poser une question aux parlementaires¹⁶ a été le moment le plus fort pour moi. Même s'ils n'ont pas compris ma question du premier coup, j'ai été fier d'avoir osé parler devant ces personnalités. J'ai été ému d'avoir réussi cela, ça me tenait à cœur. Oser dire ce que l'on pense avec son cœur... J'ai été très content d'avoir réussi. Ma prise de parole à l'école d'agriculture¹⁷ reste aussi un moment fort pour moi.

François BRIZAY
Membre du mouvement de *La Chaine des Savoirs*
(maillon de Segré, Maine et Loire)

15. Mouvement créé avec des apprenants qui veulent défendre le droit à la formation pour tous en allant notamment à la rencontre de ceux qui n'osent pas franchir la porte d'un organisme de formation.

16. Les apprenants ont participé à un débat sur l'apprentissage des adultes avec quelques parlementaires au Parlement écossais.

17. Lors d'une visite à des personnes qui ont développé des projets d'éducation pour les adultes.

Charte Internationale des Apprenants Adultes

Nous, délégués auprès de la Conférence internationale des apprenants adultes qui s'est tenue du 31 mars au 4 avril 2009 en Ecosse,

Rappelant les termes de l'Article 26 de la Déclaration des droits de l'homme qui déclare que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix »,

Rappelant les efforts visant à faire face au défi de la pauvreté et de l'inégalité grâce au Projet de l'Éducation pour tous, la décennie des Nations unies pour l'alphabétisation, l'initiative LIFE – savoir pour pouvoir, les Objectifs du millénaire pour le développement, la Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable et le Traité de Lisbonne,

Reconnaissant qu'au cours des deux dernières décennies, l'apprentissage (formation) des adultes a connu une évolution considérable et une croissance très importante en termes d'ampleur et d'échelle. Au sein des sociétés basées sur la connaissance émergeant dans le monde, l'éducation et la formation permanente des adultes sont devenues des impératifs dans les communautés et sur le lieu de travail. De nouvelles exigences émanant de la société et du monde du travail ont pour effet de rehausser les attentes, forçant chaque individu à renouveler ses connaissances et ses compétences tout au long de la vie,

Croyant que l'apprentissage des adultes est plus qu'un droit : c'est la clé du vingt-et-unième siècle ; il résulte à la fois d'une citoyenneté active et conditionne une participation à part entière à la vie en société. Il constitue un concept puissant de promotion de la démocratie, de la justice, de l'égalité hommes-femmes, du développement social et économique et participe à la construction d'un monde dans lequel dialogue et tolérance remplacent le conflit,

Reconnaissant que l'aspiration d'amplifier la voix de l'apprenant est née du mouvement de la Semaine des apprenants adultes et de l'évolution des associations d'apprenants au cours des vingt dernières années,

Proclamons cette charte internationale dont l'objectif est de placer les apprenants adultes au cœur des actions visant à promouvoir, développer et assurer l'avenir de l'apprentissage des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie et d'inciter les gouvernements, les apprenants, les organisations non gouvernementales, les formateurs, les familles et les individus à sauvegarder les droits des apprenants en appliquant les articles et les actions contenus dans la présente charte.



Elaboration de politique

Article 1 : Tous les apprenants adultes ont le droit de participer à l'élaboration de la politique relative aux systèmes d'apprentissage pour adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie.

1.1 Chaque adulte a le droit fondamental d'accéder à l'éducation pour réaliser le plein épanouissement de la personnalité et du potentiel humains qui sont essentiels à la liberté et à la tolérance humaines. Les Etats membres devront élaborer une politique en faveur de l'apprentissage des adultes afin de garantir l'efficacité des programmes qui devront répondre aux besoins

et aux aspirations des apprenants et inclure la liberté de développer des talents personnels et intellectuels par le biais de l'apprentissage, formel et non formel.

1.2 Tous les apprenants adultes ont le droit d'être traités en tant qu'égaux lorsqu'il s'agit de déterminer leurs besoins en termes de formation et d'apprentissage et les apprenants auront le droit d'exiger de jouer un rôle central au cours du processus d'élaboration de cette politique.

1.3 Tout individu doit avoir la possibilité pleine et entière de participer au processus en fonction de ses capacités personnelles. En conséquence, les apprenants adultes bénéficieront de l'aide et du soutien nécessaires pour assurer leur participation active et entière à tous les niveaux afin de définir la forme et le contenu de cette politique.

1.4 L'élaboration de cette politique doit être véritablement gérée par les apprenants et les apprenants adultes auront le droit de participer à tous les niveaux et à toutes les étapes.

Accès et participation

Article 2 : Tous les adultes apprenants ont un droit d'accès et de participation aux possibilités qui existent en matière d'apprentissage pour adultes en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

2.1 Chaque individu a le droit de bénéficier des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage des adultes devra être centré sur l'apprenant et devra correspondre et être adapté aux besoins de l'individu.

2.2 Tout adulte a le droit d'obtenir la reconnaissance de sa réussite. L'initiative de la Semaine des apprenants adultes doit être mise en œuvre dans chaque pays et doit être liée à un réseau global de festivals afin de mettre en valeur les possibilités existantes et de présenter la réussite des apprenants.

2.3 Tous les apprenants adultes seront considérés comme participants à parts égales aux processus de prise de décision que ce soit au niveau national ou international à travers leurs représentants auprès des grands débats mondiaux sur le thème de l'apprentissage des adultes.

2.4 Chaque adulte apprenant pourra s'exprimer au niveau local, national et international grâce à la création d'un réseau mondial d'apprenants adultes, de forums nationaux d'apprenants et de groupes d'apprenants locaux et régionaux.

2.5 Chaque Etat membre mettra en place un programme d'ambassadeurs des apprenants afin de s'assurer que les apprenants sont placés à la pointe de l'évolution en matière d'accès et de participation.

Conseils, orientation et soutien

Article 3 : Les apprenants adultes auront le droit de bénéficier d'informations, de conseils et de soutiens complets, impartiaux, actualisés et de haute qualité afin de leur permettre de faire leur choix en toute connaissance de cause, à toutes les étapes de leur apprentissage.

3.1 Conseils, orientation et soutien forment une partie essentielle des systèmes d'apprentissage pour adultes et d'apprentissage tout au long de la vie. Un service d'orientation sera mis à leur disposition, sans frais pour les apprenants, tout au long de leur parcours d'apprentissage.

3.2 Tous les prestataires de conseils d'orientation doivent avoir une formation du plus haut niveau afin de maintenir l'application des bonnes pratiques.

3.3 Chaque adulte a le droit de participer aux prestations d'apprentissage pour adultes et d'apprentissage tout au long de la vie et doit bénéficier d'un soutien pratique afin d'éliminer les obstacles qui peuvent empêcher sa participation.

3.4 Chaque apprenant adulte aura le droit d'être soutenu dans sa démarche visant à inspirer le changement dans le domaine des dispositifs d'éducation et d'apprentissage des adultes tout au long de la vie ainsi que dans le domaine de la qualité des prestations et de la mise à disposition d'informations et de conseils.

Ressources

Article 4 : La mise à disposition de ressources pour l'apprentissage des adultes est essentielle au développement de systèmes d'apprentissage durables pour adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.

4.1 Il est essentiel que les gouvernements et les pouvoirs publics assurent, à tous les niveaux, un financement adéquat et constant de l'apprentissage des adultes afin de répondre à l'ensemble des besoins des apprenants adultes, y compris dans le domaine des possibilités d'apprentissage non formel.

4.2 Les apprenants adultes ont le droit d'apprendre en s'appuyant sur les meilleures ressources pédagogiques. Les nouvelles technologies devront être utilisées afin de créer un réseau d'apprenants basé sur le web afin d'échanger idées et expériences et de mettre au point une banque de ressources pédagogiques.

4.3 Une Semaine des apprenants adultes devra être instaurée dans chaque Etat membre et un ambassadeur de l'apprentissage devra être nommé afin d'assumer la responsabilité du maintien, dans chaque pays, de la page consacrée à la voix des apprenants sur le site web de Confintea VI.

Qualité

Article 5 : Tous les apprenants adultes sont en droit d'attendre des programmes d'apprentissage pour adultes de haute qualité, conçus pour répondre à leurs besoins.

5.1 Il appartient aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux apprenants adultes, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux agences privées concernées, agissant à tous les niveaux, de s'unir et de collaborer à la mise au point et à la mise en œuvre de systèmes d'assurance de la qualité efficaces au sein des Etats membres.

5.2 Il est essentiel que les apprenants agissent en tant que partenaires chargés de veiller à la qualité des prestations en matière d'apprentissage des adultes, en devenant apprenants chefs de file (learner leaders) ou bien ambassadeurs des apprenants, dans le cadre de régimes d'inspection nationaux.

5.3 Il est essentiel que les apprenants obtiennent des informations qui les aident à reconnaître les possibilités d'apprentissage de qualité sur la base de normes de qualité agréées au niveau international. La conception et l'évaluation de la qualité seront basées sur le principe de l'amélioration continue.

Innovation

Article 6 : La recherche et l'innovation sont des éléments indispensables pour obtenir des systèmes d'apprentissage pour adultes de haute qualité.

6.1 Les investissements consentis en matière de recherche programmée dans le domaine de l'apprentissage des adultes se traduiront par la diffusion des meilleures pratiques et encourageront le changement et l'innovation contribuant à l'amélioration de l'apprentissage des adultes. Les systèmes d'apprentissage des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie bénéficieront ainsi des innovations conçues pour mettre au point de meilleures méthodes et outils.

6.2 La collecte, la fourniture et la diffusion d'informations et de documentation sur l'apprentissage des adultes constituent une nécessité fondamentale. A ce titre, il est indispensable de faire circuler les informations concernant les résultats des études de recherche et d'évaluation de ces programmes, expériences et activités.

6.3 L'apprentissage des adultes peut être innovant, créatif, démocratique et visionnaire. Aussi, il est indispensable que les gouvernements, les pouvoirs publics, les apprenants adultes, les organisations non gouvernementales et les agences privées concernées encouragent la création de partenariats au sein de la communauté des apprenants.

Contexte national

Article 7 : Les organisations nationales jouent un rôle prépondérant en tant que soutien de la représentation démocratique des apprenants adultes aux niveaux national et local.

7.1 Il appartient à toutes les organisations chargées d'accompagner les apprenants adultes de prôner un programme d'action cohérent, global et décentralisé dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie afin d'assurer la continuité et la coordination des forums et/ou des réseaux démocratiques d'apprenants locaux et nationaux.

7.2 Il est essentiel que l'ensemble des pouvoirs publics, à tous les niveaux, ainsi que les organismes spécialisés non gouvernementaux encouragent les apprenants adultes à participer aux structures démocratiques locales et nationales. Leur action devra consister à faire appliquer la législation et la réglementation, à fournir une assistance matérielle, à adopter toute autre forme d'encouragement, de stimulation et d'orientation. Les pouvoirs publics devront aussi faire en sorte que des mesures fiscales visant à encourager ces activités soient adoptées.

7.3 Il est essentiel que les apprenants adultes soient accompagnés et autonomisés afin d'assister les organisations nationales dans leurs démarches de promotion et de développement de l'apprentissage et de l'éducation des adultes.

Coopération internationale

Article 8 : La coopération internationale est une condition préalable à la promotion universelle et équilibrée de l'apprentissage des adultes et à la protection des droits des apprenants adultes.

8.1 Il est essentiel que les gouvernements, les pouvoirs publics, les apprenants adultes, les organisations non gouvernementales ainsi que les agences privées concernées accordent une plus grande importance à l'apprentissage des adultes dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale.

8.2 La coopération internationale doit être impulsée par des motifs entièrement désintéressés afin de promouvoir et stimuler une évolution organique dans ce domaine.

8.3 Grâce à la coopération et à la poursuite d'intérêts mutuels dans le langage universel de l'apprentissage des adultes, tous les peuples contribueront à préserver une paix durable, un respect et une amitié mutuels créant ainsi un climat propice à la résolution de problèmes d'ordre international. Une étroite collaboration entre toutes les agences gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales concernées, basée sur le respect des compétences respectives de chacun, encouragera forcément le développement de l'apprentissage des adultes dans le monde entier.

Souvenirs d'Edimbourg



7 mai 2009 : Réunion des comités et associations d'apprenants de Lire et Ecrire

Discussion de la Charte Internationale des Apprenants Adultes

Cinquante délégués de sept comités et associations d'apprenants accompagnés d'une dizaine d'animateurs/trices se sont réunis le 7 mai 2009 à Bruxelles pour prendre connaissance de la Charte Internationale des Apprenants produite à Edimbourg, pour la préciser et ajouter de nouveaux points dans le but de préparer la participation des délégués d'apprenants à la Conférence internationale de l'Unesco sur l'éducation des adultes (Confintea VI).

Amendements à la Charte et revendications

Elaboration des politiques

- > Les participants participent à l'élaboration, la construction et la mise en pratique du programme de formation.
- > Les apprenants doivent pouvoir choisir leur formation.
- > Il faut des comités d'apprenants à tous les niveaux.
- > Il faut un organe représentatif des apprenants avec une reconnaissance financière (pour les représentants), avec une reconnaissance du statut d'apprenant (carte d'apprenant-étudiant), avec la possibilité d'être interlocuteur direct avec les décideurs politiques.
- > Développer un réseau d'apprenants pour :
 - sensibiliser le politique ;
 - mieux se connaître, partager les expériences entre apprenants, oser en parler.
- > Participer aux processus de décision MAIS AUSSI mettre en place des moyens de communication adaptés pour une 'vraie' participation.

Accès et participation

- > Permettre l'accès de tous, y compris aux migrants sans papiers, aux handicapés.
- > Prévoir des garderies pour les enfants, donner aux parents en formation un accès prioritaire aux crèches.



- > Avoir un soutien financier pour toutes les personnes qui suivent des cours : payer les frais de déplacement, les frais de formation,...
- > Faire en sorte que les formations donnant accès à des professions ne nécessitant pas beaucoup d'écrits soient plus facilement accessibles aux personnes en difficulté de lecture et d'écriture.
- > Augmenter le nombre d'heures de cours et développer les cours du soir.
- > Elaborer ensemble les règles de fonctionnement.
- > Trouver des moyens de communication adaptés pour une 'vraie' participation de tous, y compris de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Trouver des moyens de communication pour les personnes ne sachant pas du tout lire.

Conseil, orientation et soutien

- > Tout apprenant doit pouvoir choisir librement sa formation et doit pouvoir arrêter de chercher (trouver !) un emploi pendant sa formation.
- > Tout apprenant doit pouvoir disposer du temps nécessaire pour apprendre.
- > Développer l'aide à la recherche d'emploi.
- > Développer l'alpha au travail.
- > Pouvoir poursuivre une formation d'alpha après une formation professionnelle et lorsque l'on est au travail.
- > Développer la validation des compétences.

Ressources

- > Les financements doivent être stables, régis par des lois.
- > Ils doivent permettre l'accès de tous à l'alphabétisation.
- > Ils doivent permettre d'avoir des locaux et du matériel de qualité.
- > Ils doivent permettre d'avoir un nombre suffisant de formateurs qualifiés et le remplacement des formateurs absents.

Qualité

- > Soutenir la formation des formateurs, professionnaliser la fonction, plus de formateurs dans un groupe.

- > Plus d'heures de cours, plus de cours du soir.
- > Partir des demandes des apprenants. Reconnaître chaque apprenant dans ce qu'il sait faire.
- > Questionner le nombre de personnes dans les groupes, l'organisation des groupes.
- > Favoriser la mixité dans les groupes en termes de genre et d'origine. C'est plus riche pour l'apprentissage du français.
- > Améliorer la gestion des groupes, notamment la gestion des conflits.

Innovation

L'alphabétisation doit être intégrée avec l'emploi, la formation professionnelle, les activités culturelles, sportives,...

Par exemple :

- > faire en sorte d'apprendre à lire et à écrire tout en apprenant un métier, cela permet d'aller plus vite dans son projet ;
- > permettre le développement de compétences plus techniques à côté du lire et écrire ;
- > développer des formations qui débouchent sur du travail ;
- > développer des formations professionnelles qui incluent l'apprentissage de l'écrit.

Discussions suscitées par la Charte

Les éléments repris ci-dessous sont issus de discussions qui ont eu lieu dans certains sous-groupes.

- > Si les apprenants n'ont pas le droit, ce sont d'autres personnes qui décident pour eux. S'ils ont le droit, il faut un organe représentatif.
- > Pour avoir une participation, il faut un organe des apprenants avec une AG, etc. pour amener ses revendications, faire entendre les préoccupations des apprenants. Organiser des élections.
- > Si on implique autant les personnes, ne pourraient-elles pas avoir une reconnaissance financière ? Des apprenants mandatés ou élus seraient payés pour un travail de coordination. Sinon on risque d'utiliser les apprenants...
- > C'est important que les formateurs soient sensibilisés à la participation des apprenants. La reconnaissance financière est une manière de reconnaître et de sensibiliser les équipes.





- > Les apprenants ne sont pas impliqués pour exprimer leurs besoins, leur expérience, leur vie. Ils n'ont pas d'interlocuteur direct pour faire passer leurs revendications. On est dans une époque où il faut penser à ce genre de choses.
- > Les apprenants sont concernés par la formation et sont concernés par les décisions. C'est important qu'ils donnent leur avis sur les formations, sur comment on va apprendre et ce qu'on va apprendre. Les apprenants doivent dire comment organiser les formations. Pas seulement lire et écrire, mais aussi les sorties, le théâtre, ... Il faut aussi agir pour les gens sans papiers, donner son avis sur la politique de régularisation.
- > Il faudrait une carte d'étudiant 'Lire et Ecrire' qui donnerait une reconnaissance et faciliterait l'accès à la bibliothèque, aux musées, au théâtre...
- > Il faut évaluer la formation, pouvoir donner son avis pour commencer la formation et à la fin de la formation.
- > Avoir un 'diplôme des acquis', une reconnaissance, une attestation pour les employeurs.
- > Analyser les absences, l'absentéisme en lien avec le soutien de la qualité tout au long de la formation et à la sortie de la formation.
- > Ce serait bien d'avoir un site web pour le réseau d'apprenants mais il faudrait aussi développer d'autres moyens d'échanges. Si on ne fait qu'un site web, on exclut toute une partie des gens qui n'ont pas accès à internet. Chaque apprenant doit pouvoir participer au réseau, même s'il n'a pas internet. Il faut organiser des rencontres. Il y a aussi le journal et le courrier.
- > Il faut échanger, partager ses expériences, ses savoirs. Avant on ne parlait pas de nos problèmes. Avec les actions de sensibilisation, on a plus confiance. On est plus à l'aise devant un patron par exemple.

Synthèse de Catherine STERCQ
Lire et Ecrire Communauté française